

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 29 Octobre 2018

L' an 2018, le 29 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Robert PERROT Maire.

**Présents :** Mr PERROT Robert, Maire, Mmes : BERHAULT Patricia, BIGOT Bénédicte, MASSUE Nathalie, MM : ARTHUR Jean-Pierre, FEVRIER Jean-Pierre, GERARD Philippe, GILBERT Donatien, HOUSSIN Raymond, JOUVINIER Claude, MOTEL Pascal, RICAUD Christophe, ROUSSIERE Didier

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 13

**Date de la convocation :** 19/10/2018

**Date d'affichage :** 19/10/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Rennes

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé secrétaire :** Mr RICAUD Christophe

#### **OBJET DES DELIBERATIONS**

- ⇒ BOULANGERIE DE COMBLESSAC : RESULTAT DE LA NEGOCIATION
- ⇒ DEVENIR DU DISTRIBUTEUR DE PAINS : DECISION
- ⇒ ACQUISITION DE L'ENSEMBLE BOULANGERIE ET LOGEMENT : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS
- ⇒ CHANGEMENT DE MENUISERIES DE LA SALLE DE L'AFF : SOLLICITATION DE LA D.E.T.R. 2019
- ⇒ CONGRES DES MAIRES : MANDAT SPECIAL AU MAIRE
- ⇒ VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE : RAPPORT D'ACTIVITES 2017
- ⇒ RELIQUATS DE LOYERS : ADMISSION EN NON-VALEUR
- ⇒ REDUCTION DES FRAIS DE CARBURANTS POUR LES HABITANTS DES COMMUNES RURALES
- ⇒ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE LES BRUYERES : RAPPORT 2017
- ⇒ SDE 35 : RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIE

#### **Réf : N°2018-051 BOULANGERIE DE COMBLESSAC : RESULTAT DE LA NEGOCIATION**

Le Maire rappelle qu'au cours de la réunion du 24 septembre dernier, les membres du conseil municipal ont décidé, à l'unanimité, le principe d'acheter l'ensemble de l'immeuble, référencé AB 88, 89 et 90, appartenant à Franck et Martine DANILO et situé aux 15 et 15bis Rue de l'Avenir à Comblessac. Les locaux professionnels seraient loués à Patrice Buis pour réactiver la boulangerie. Le logement contigu serait loué à un autre locataire. Après délibération à cette réunion du 24 septembre, le conseil municipal, propose à

l'unanimité, le prix de 138 000 euros net vendeur, alors que les vendeurs en demandent 150 000 euros. Le 1er octobre, ces derniers baissent leur prix à 142 000 euros, tout en sollicitant le conseil pour revoir à la hausse le prix proposé.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Proposer un prix intermédiaire à 140 000 euros net vendeur, qui est accepté par les vendeurs.

Le compromis de vente sera signé chez l'Etude Sabot de Guer (56), avec une clause suspensive "sous réserve que le repreneur de la boulangerie Patrice Buis, obtienne son C.A.P. Boulanger et que son projet professionnel aboutisse". Le règlement aura lieu à partir d'avril 2019, après le vote du budget prévisionnel 2019. La reprise d'activité de cette boulangerie aura lieu en septembre 2019.

Il est précisé que des travaux de rénovation du logement sont à prévoir et des demandes de subvention sont en cours.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

### **Réf : N°2018-052 DEVENIR DU DISTRIBUTEUR DE PAINS : DECISION**

Depuis la mi-octobre 2018, le distributeur de pains n'est plus approvisionné par la boulangerie Louis de Guer, alors qu'il fonctionnait depuis juillet 2017. Cette boulangerie ne réouvrira pas. Etant donné qu'une convention était signée entre le fournisseur de l'appareil (Le Distrib) et ce boulanger, la commune ne peut rien faire car elle ne figure pas dans la convention et n'a pas les clés.

Le Maire a pris contact avec le représentant qui propose de livrer un deuxième distributeur et propose comme boulanger Anthony Gilbert.

Après débats, un vote à bulletin secret est proposé aux conseillers municipaux et donne le résultat suivant quant au boulanger proposé :

7 NON, 5 OUI et 1 blanc.

Deux autres boulangers ont été contactés par le Maire et ne donnent pas suite, essentiellement pour 2 raisons : ce distributeur ne serait à approvisionner que jusqu'en septembre 2019 et le montant du loyer est dissuasif 350 € H.T. /mois soit 420 € TTC.

Vote (pour : 5, contre : 7, blanc : 1)

### **Réf : N°2018-053 ACQUISITION DE L'ENSEMBLE BOULANGERIE ET LOGEMENT : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS**

Le Maire évoque que, dans le cadre du projet d'acquisition de l'ensemble immobilier Commerce (boulangerie) et logement, situé aux 15 et 15bis Rue de l'Avenir, des subventions vont être sollicitées.

Après discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

–De Donner un accord de principe pour l'acquisition de l'ensemble immobilier (commerce boulangerie et maison d'habitation), sous réserve que le projet professionnel de Mr BUIS Patrice soit réalisable et se concrétise et qu'il obtienne son CAP de boulanger.

- De Solliciter une subvention au titre des "Fonds Régionaux Territorialisés via le Pays des Vallons de Vilaine",

- De Solliciter une subvention auprès de Vallons de Haute Bretagne Communauté dans le cadre du "fonds de concours aux petites communes".

Et Autoriser le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

**Réf : N°2018-054 CHANGEMENT DE MENUISERIES DE LA SALLE DE L’AFF : SOLLICITATION DE LA D.E.T.R. 2019**

Parmi ses projets d’investissement 2019, la commune a inscrit le changement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes au nombre de 12 (Salle de l’Aff). Monsieur Le Maire indique que plusieurs entreprises seront sollicitées pour faire une proposition de prix. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture et pose de 12 menuiseries extérieures dans la salle des fêtes (Salle de l’Aff)	30 857,00 € HT	D.E.T.R. (40 %)	12 342 ,80 €
		Autofinancement (60%)	18 514,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 857,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 857,00 €</b>

Après discussions, Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de :

- Valide ce projet d’investissement pour 2019 ainsi que le plan de financement ci-dessus,
- Solliciter une subvention de l’Etat au titre de la **D.E.T.R. Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux 2019** (Sous-Préfecture de Redon) pour la catégorie « *Bâtiments publics – Rénovation énergétique de tous les E.R.P.* »,
- Et Autoriser le Maire à signer tous documents s’y référant.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

**Réf : N°2018-055 CONGRES DES MAIRES : MANDAT SPECIAL AU MAIRE**

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 20 au 22 novembre 2018.

Cette manifestation nationale est l’occasion au-delà de l’aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d’entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l’Etat vis à vis des communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu’ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l’article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater le maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- de prendre en charge les frais occasionnés (inscription, transport, hébergement) par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).
- de régler à l’Association des Maires de France les frais correspondants.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

**Réf : N°2018-056 VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE : RAPPORT D'ACTIVITES 2017...**

Le Maire fait lecture du rapport d'activité 2017 de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Ce dernier dresse un état des lieux de la communauté de communes et est consultable en ligne sur le site internet [www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr](http://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr) - Rubrique Nos publications.

**Quelques informations importantes :**

18 communes avec 3 pôles secondaires : Guichen, Guipry-Messac et Val d'Anast.

42 000 habitants

48 conseillers communautaires (dont 1 Président et 12 Vice-Présidents)

15 parcs d'activités

Compétences : développement économique, aménagement de l'espace, développement culturel, sport, action sociale, habitat, environnement, transports collectifs, animation jeunesse, accueil des gens du voyage...

Travaux : - rénovation du siège à Guichen : 1,5 million d'euros

- Piscine : 8,5 millions d'euros

Après échanges, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- prend acte de ce rapport d'activités 2017 de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

**Réf : N°2018-057 RELIQUATS DE LOYERS : ADMISSION EN NON-VALEUR.**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 15 octobre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 :** DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- n°7, 9, 29, 32 et 56 de l'exercice 2014, (objet : reliquat de loyers - montant : 267,20 €)

**Article 2 :** DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 267,20 euros.

**Article 3 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune (compte 6541 - chapitre 65).

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

**Réf : N°2018-058 REDUCTION DES FRAIS DE CARBURANTS POUR LES HABITANTS DES COMMUNES RURALES**

Considérant le Communiqué de presse « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » de l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine du 8 octobre 2018 ;

Considérant le projet de loi d'orientation sur les mobilités ;

Considérant la concentration des emplois dans les communes des aires urbaines ;

Considérant l'urgence d'aider aux solutions de financement et d'incitation au recours au covoiturage ;

Considérant l'impasse que revêt la proposition de démultiplier les péages urbains et l'impact financier supplémentaire sur les ménages ruraux ;

Considérant que la hausse répétée des taxes et du baril de pétrole a généré une hausse significative du prix du carburant : +50% ;

Considérant que le prix du gazole affichait 0,999€ le litre au printemps 2016, celui-ci affiche aujourd'hui 1,499€ le litre ;

Considérant la prévision de l'augmentation des prix globaux des carburants calculés par l'association « 40 Millions d'Automobilistes », le prix du litre de SP95, affiché à 1,57€ en 2018, sera porté à 1,97€ en 2022 et le prix du litre de gazole, affiché à 1,48€ en 2018, sera porté à 1,99€ en 2022 ;

Considérant que le recours au dispositif d'aide au changement de véhicule n'est pas accessible à tous et ne peut être mobilisé qu'une fois ;

Considérant que les taxes sur les carburants sont un impôt injuste, qui ne viennent pénaliser que certains habitants, sans discernement dans le montant des taxes, qu'ils s'agissent d'usagers dépendants ou bénéficiant d'alternatives à l'usage du véhicule à moteur ;

Considérant la dépendance à l'usage de véhicules personnels et la contrainte d'utiliser leur véhicule dans le cadre de leurs activités professionnelles mais aussi des activités des enfants et de l'éloignement des services publics, cette augmentation de plus de 45% vient directement amputer le pouvoir d'achat des ruraux et fragilise des habitants au revenu médian bien inférieur à celui des pôles urbains ;

Considérant à titre d'exemple, pour un couple consommant 45 litres de gazole par semaine, que le surcoût annuel s'élève à : 45 litres \* 0,50€ (augmentation) \* 52 semaines soit 1 170€, l'équivalent d'un SMIC ;

Considérant que les populations rurales, et en particulier les habitants de la commune et des communes voisines ne bénéficient pas d'infrastructures comme le métro, tramway, train régional ou lignes de bus ;

Soucieuse de préserver l'attractivité de la commune, le Conseil Municipal de la commune de COMBLESSAC, après en avoir délibéré et à l'unanimité, en appui à la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine décide de :

- DEMANDER au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel;
- S'OPPOSER à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires dues par les habitants de la commune comme les « péages urbains » ;
- DEMANDER au Conseil Régional et aux intercommunalités de déployer des solutions de déplacement collectif ;
- DEMANDER à ce que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;
- S'ENGAGER à développer les solutions pratiques au télétravail dans la commune ou les communes voisines ;
- DEMANDER aux parlementaires du Département de porter ces considérants et propositions dans le débat public et les débats parlementaires ;
- SOUTENIR la démarche contenue dans le communiqué établi par l'AMR d'Ille-et-Vilaine « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » en invitant les communes voisines à se fédérer sur ce sujet ;
- DEMANDER au gouvernement le maintien des services publics de proximité et de cesser la concentration des activités économiques et publiques dans les pôles urbains et métropolitains.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

## **Réf : N°2018-059 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE LES BRUYERES : RAPPORT 2017**

Le Maire fait lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017 du S.I.A.E.P. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Les Bruyères. Il précise que celui-ci est consultable en mairie par le public.

### **Quelques informations :**

*Le même périmètre pour l'essentiel que Vallons de Haute Bretagne Communauté*

*41 000 habitants et 18 434 abonnées (319 pour Comblessac)*

*un réseau de 1 045 kms*

*Utilisation moyenne de 98 litres d'eau par habitant et par jour*

*Rendement du réseau 80,5%*

Une famille de 4 personnes consomme en moyenne 120 m3 d'eau par an pour 345 € hors assainissement  
Conclusion : l'eau distribuée en 2017 est de bonne qualité microbiologique et la situation financière du syndicat est saine.

Après échanges, le Conseil municipal à l'unanimité,

- a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017 du SIAEP Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Les Bruyères.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

### **Réf : N°2018-060 SDE 35 : RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIE**

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de dissoudre le groupement existant et de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Afin de permettre à la commune de COMBLESSAC d'adhérer au nouveau groupement de commandes Énergie, elle doit se retirer du groupement de commandes électricité, à l'issue des marchés en cours ou attribués.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de COMBLESSAC.

#### Contexte réglementaire :

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 20181016\_COM\_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

#### Décision :

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de COMBLESSAC d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le retrait de la commune de COMBLESSAC du groupement de commandes de fourniture d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués ;

- d'autoriser l'adhésion de la commune de COMBLESSAC au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de COMBLESSAC.

A l'unanimité (pour : 13, contre : 0, abstention : 0)

#### **Questions diverses :**

##### **POLICE DE L'EAU**

Le Maire a rencontré deux personnes, chargées de la Police de l'Eau et de l'Assainissement de la D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), le 1er octobre dernier. La finalité était de connaître leur point de vue et leur avis quant à la capacité de notre lagune actuelle, avec ses 3 bassins. Il est rappelé que ce lagunage naturel est opérationnel depuis juin 2003 et est dimensionné pour 320 E.H. (Equivalents Habitants). Par rapport aux 155 maisons raccordées, ces personnes retiennent un coefficient de 1,8 par maison, en tant que charge brute de pollution organique par habitant, donc 155 maisons x 1,8 = 280 E.H. En conséquence, par rapport au dimensionnement initial de 320 E.H., il en reste encore 40 E.H., ce qui correspond à 22 maisons supplémentaires (22 x 1,8 = 40). Ce qui permet d'envisager l'extension du lotissement actuel de la Chérière. Ce dernier comprend 12 lots : 6 vendus (dont 5 maisons construites) et il reste 6 lots à vendre, vraisemblablement en 2019 et 2020.

##### **EXTENSION LOTISSEMENT DE LA CHERIERE**

Le Maire expose le fait qu'il est temps d'étudier l'extension du lotissement de la Chérière, en cours : 6 lots vendus sur 12 et 5 maisons sont construites. Il faut 2 à 3 ans pour que les futurs lots soient définitivement viabilisés. Un plan cadastral de tout cet ensemble est remis à chaque conseiller.

L'extension comprendrait, à l'est, la parcelle ZE 224 de 2 400 m<sup>2</sup> et au sud une partie de la parcelle ZE 165 pour environ 9 680 m<sup>2</sup>.

Le service des Domaines, dépendant de la Direction Générale des Finances Publiques à Rennes, évalue ces parcelles constructibles à 8,25 € le m<sup>2</sup>. Le Maire va contacter les propriétaires de ces parcelles, à seule fin de négocier l'acquisition. Dossier à suivre...

##### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35**

Le Maire fait part de la réception du rapport d'activité 2017. Notre commune bénéficie de leur maîtrise d'oeuvre et de leurs conseils notamment pour les différentes tranches d'effacements de réseaux (électrique, téléphonique et éclairage public). Le syndicat intervient également lors des renforcements du réseau électrique en campagne.

Pour information, ce syndicat vient de subventionner, pour 880 euros, l'horloge astronomique d'éclairage public dans le lotissement communal de la Chérière, sur un total de 1 572 euros.

Lundi 5 novembre, une réunion est prévue avec l'entreprise R2AE de Carentoir pour terminer la pose des 12 mâts d'éclairage public, comprise dans la 6ème et dernière tranche de travaux d'effacement de réseaux, ainsi que les 4 mâts d'éclairage public dans le lotissement de la Chérière.

##### **MARQUAGES AU SOL**

Sur l'ensemble du bourg, les lignes blanches ont été refaites, des passages piétons ont été repeints et d'autres ajoutés. Des emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite ont été redéfinis.

##### **PEINTURE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Toutes les portes de l'église ont été repeintes de la même couleur que les mâts d'éclairage public, rouge bordeaux. La porte d'entrée de la Mairie présente un nouveau look qui plait bien : la couleur foncée change du bleu sans doute trop clair.

### **ANTENNE RADIOTELEPHONIE ORANGE**

La déclaration préalable de travaux a été déposée en Mairie. Les travaux devraient durer de fin novembre 2018 à février 2019. Placée derrière le cimetière, elle serait opérationnelle à partir de mars 2019.

### **REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE**

Une lettre de la Préfecture, datée du 11/10/2018, informe qu'une loi n°2016-1048 du 01/08/2016, rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, qui crée le Répertoire Electoral Unique (REU), entrera en vigueur au 1er janvier 2019. Les maires se voient transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Une commission de contrôle est créée à compter du 1er janvier 2019. L'article L19 chapitre IV du code électoral précise que le conseiller municipal désigné pour cette commission, est pris dans l'ordre du tableau, à l'exception du Maire et des adjoints. Jean-Pierre Février, qui remplit cette condition, est informé de cette responsabilité, qu'il accepte.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **COMMEMORATION DU CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE 1918**

Un rassemblement se déroulera, près du monument aux morts, à 9h30, en présence d'élus, d'anciens combattants et autres personnes. Une sonnerie des cloches de l'église à la volée sera déclenchée.

#### **DIMANCHE SHOPPING**

L'association régionale VID (Ventes individuelles à domicile) organise un dimanche shopping le 18 novembre 2018 dans les salles Brocéliande et de l'Aff à Comblessac. 27 exposants seront présents et l'accueil du public se fera du 10 heures à 18 heures. La petite restauration et la buvette seront assurées par l'association Culture et Loisirs.

#### **RANGE-VELOS**

Il a été demandé qu'un parc à vélos soit prévu par la commune près de l'abri bus Rue de l'église. En effet, certains enfants viennent à vélo prendre le bus à cet endroit pour aller au collège. La demande est prise en compte.

#### **BOIS COMMUNAL**

Il a été demandé que, dans le bois communal de sapins situé aux Landes, le lierre qui envahit les arbres soit coupé. La demande mérite réflexion et une journée citoyenne pourrait être organisée.

#### **REPAS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il a été demandé qu'un repas soit organisé, comme il l'est parfois. Il pourrait avoir lieu le vendredi soir 22 février 2019, à confirmer.

En mairie, le 03/11/2018  
Le Maire  
Robert PERROT

